Val de l'Eyre
Communauté de Communes

Eau Potable - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public - Exercice 2023



Communauté de Communes du Val de L'Eyre
20 route de Suzon
33830 Belin-Beliet
05 56 88 85 88 - cdc@valdeleyre.fr

Communauté de Communes du Val de l'Eyre
EAU ET ASSAINISSEMENT

valdeleyre.fr

SOMMAIRE

1. Présentation générale 3
a. Nos missions 3
b. Notre périmètre 3
c. Les contrats de délégation 4
2. Indicateurs réglementaires pour le service d'eau potable .. 5
3. Population et abonnés 6
4. Ressource en eau 7
a. Prélèvement 7
b. Production 8
5. Echanges d'eau 9
a. Les importations 9
b. Les exportations 9
6. Distribution et vente d'eau 10
a. Consommation par les abonnés 10
b. Autres volumes 10
c. Bilan 2023 11
7. Le patrimoine du service 12
8. Indicateurs de performance 14
a. Rendement du réseau de distribution 15
b. Indice linéaire de pertes et des volumes non comptés 15
c. Qualité de l'eau distribuée 16
d. Performance du réseau 17
9. Tarification de l'eau 18
a. Modalités de tarification 18
b. Facture type d'eau 19
c. Evolution du prix au m^3 20
10. Financement des investissements 21
11. Annexes 24



1. Présentation générale

a. Nos missions

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences «eau potable et assainissement collectif» ont été transférées à la Communauté de communes du Val de l'Eyre (CDC). C'est désormais la CDC qui définit la politique d'investissement du territoire, finance et réalise les systèmes de collecte, de distribution, de traitement des eaux potables et des eaux usées.

Le suivi de ces compétences est assuré par le pôle «Eau et Assainissement Collectif» de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre et concerne :

- La programmation des travaux d'investissements et suivi de leur réalisation ;
- L'information aux administrés ;
- Le suivi et le contrôle des délégataires qui ont en charge l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

LES CHIFFRES DE 2023

5 communes

8 captages de production

410 km de réseau

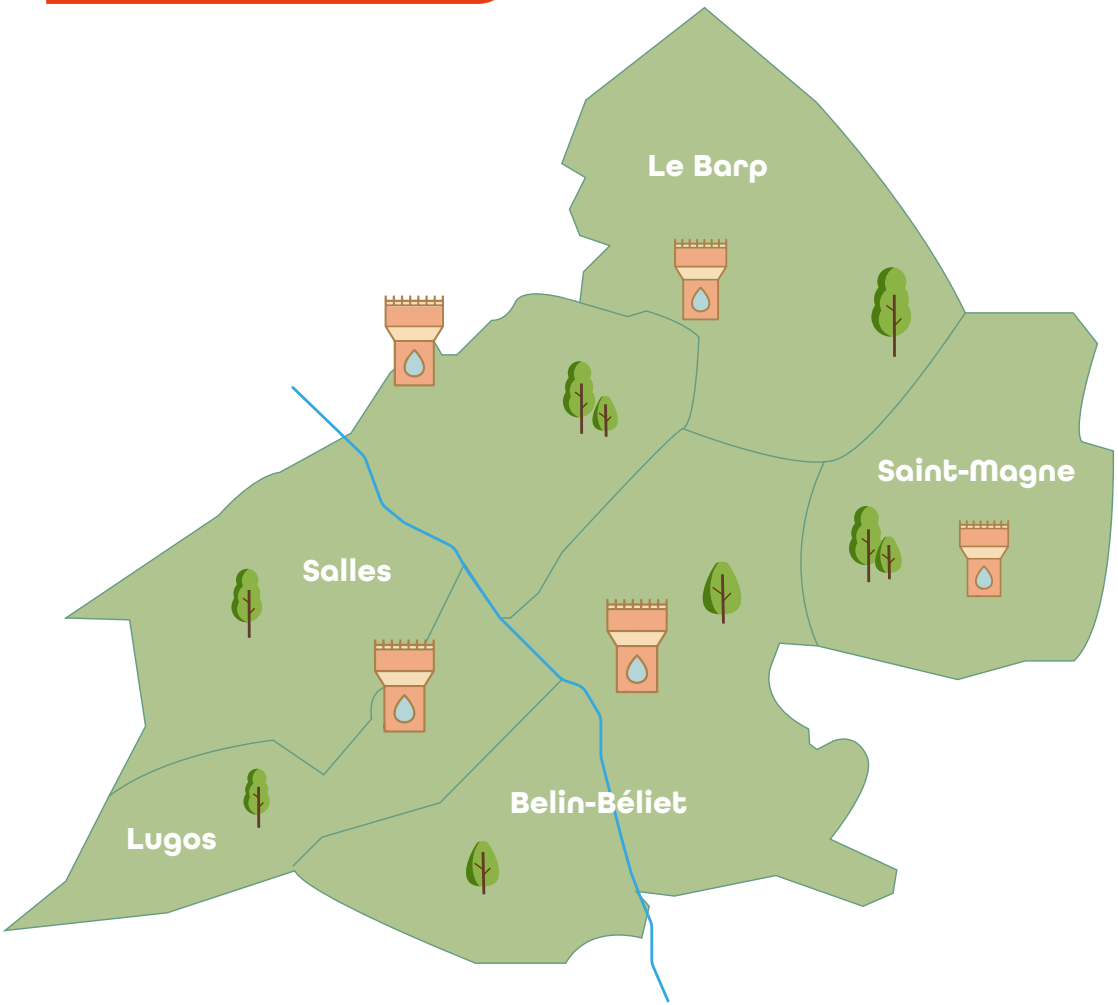
10 335 abonnés

21 818 habitants en 2021

1 080 355 m³ d'eau consommés

2,3 millions d'euros de travaux réalisés

b. Notre périmètre



Votre service de l'eau potable comprend :

- la production par des captages dans les nappes souterraines
- le traitement
- le stockage
- la distribution aux abonnés

c. Les délégataires

Pour les 5 communes du territoire de la CDC, la gestion du service de l'eau potable est assurée par des délégataires de service public (DSP).

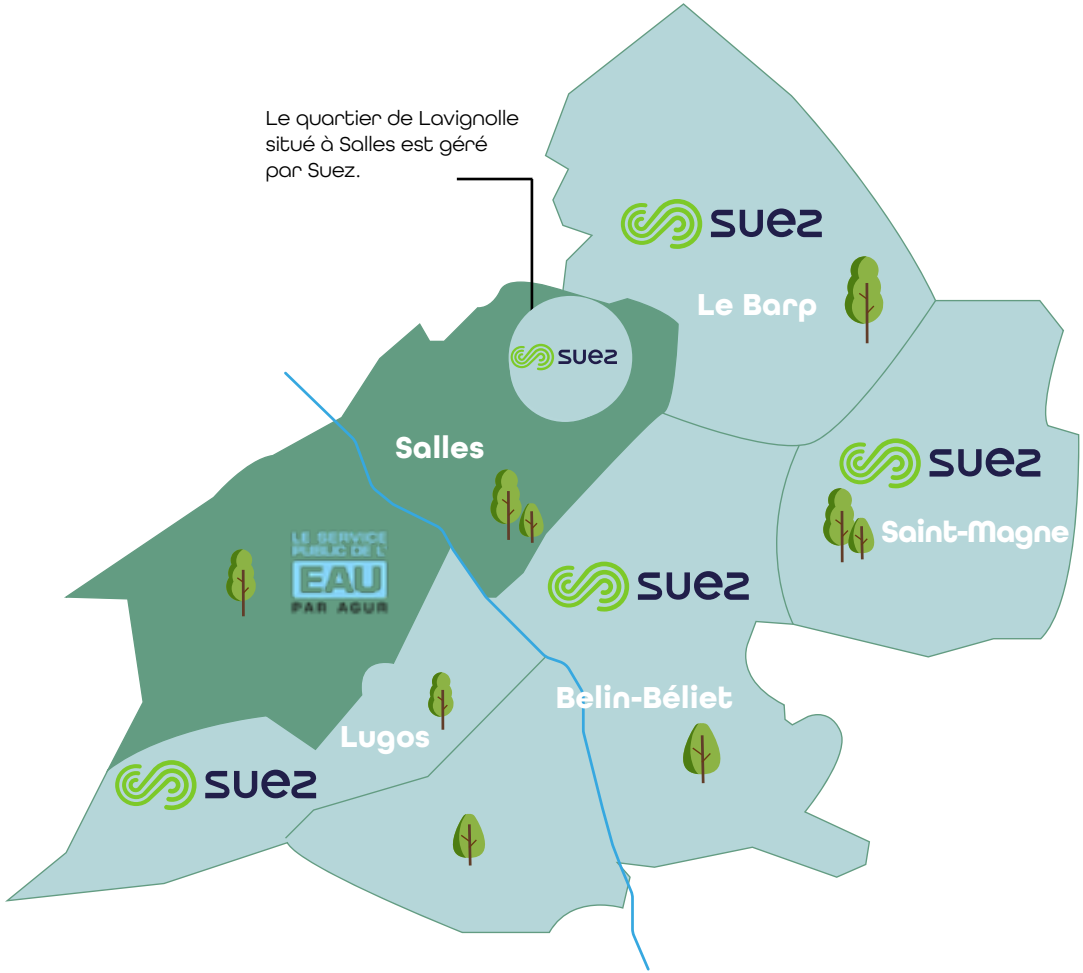
Les sociétés **Suez et Agur** sont responsables **du fonctionnement et de la continuité des services d'eau potable de notre territoire.**

AGUR : Salles (à l'exception du quartier de Lavignolle).
SUEZ : Belin-Béliet, Le Barp, Lugos, Saint-Magne et le quartier de Lavignolle de Salles.

Elles assurent également **l'entretien et le renouvellement des biens affermés** afin de répondre à une obligation de maintien en bon état du patrimoine affermé, qui reste propriété de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre.

Agur et Suez réalisent **les travaux de raccordement** au réseau d'eau potable et d'assainissement collectif (devis gratuit).

Tous les contrats de délégation ont la même échéance :
30 juin 2027.



2. Indicateurs réglementaires pour le service d'eau potable

		Belin-Béliet	Le Barp	Lugos	Salles	Saint-Magne
	Indicateurs descriptifs des services					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis.	6 141	6 267	1 083	7 328	1 184
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m³ [€/m³].	2,4451	1,94898	2,38735	1,95	2,69112
	Indicateurs de performance					
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	100%	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	100%	100%	90%	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.	120	120	120	100	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution.	85,92%	90,23%	83,68%	93,17%	78,92%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour].	1,21	1,02	1,47	1,42	0,87
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour].	1,11	0,89	1,31	1,31	0,73
P107.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.					
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.	80	80	80	80	80
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	1,72	1,09	1,16	3,88	1,27
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³].	0,0007	0	0	0,002	0

3. Population et abonnés

10 335 nombre d'abonnés en 2023

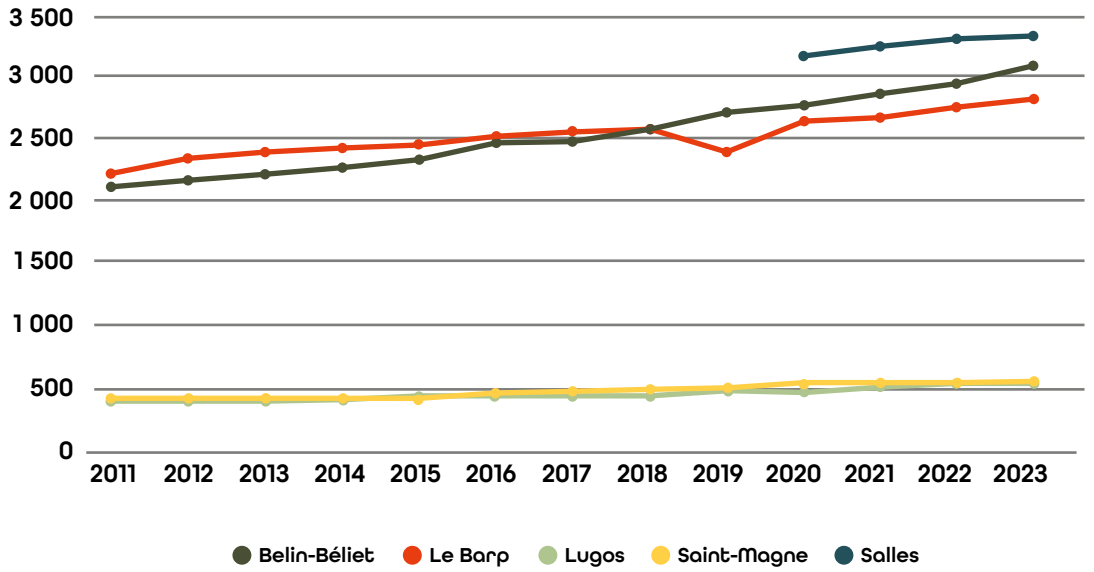
23,45 abonnés/km densité linéaire d'abonnés en 2023 (nombre d'abonnés par km de réseau)

105 m^3/abonnés consommation moyenne par abonné en 2023

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	Nombre d'abonnés en 2022	Nombre d'abonnés en 2023	Variation en %
Belin-Béliet	2 939	3 083	4,67%
Le Barp	2 757	2 821	2,27%
Lugos	538	544	1,10%
Saint-Magne	550	556	1,08%
Salles	3 304	3 331	0,81%
Total	**10 088**	**10 335**	**2,39%**

Evolution du nombre d'abonnés sur le territoire



* les données pour la commune de Salles ne sont pas disponibles avant 2020 car mutualisées avec celles de la commune de Mios avant dissolution du syndicat.

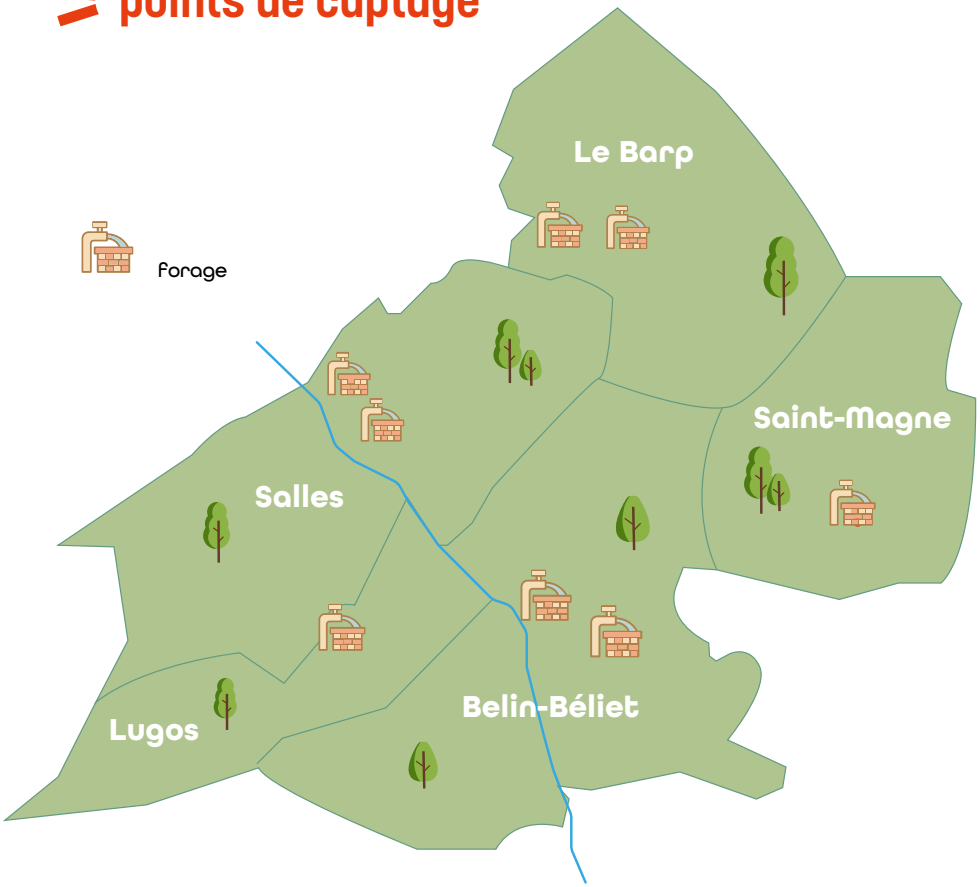


4. Ressource en eau

a. Prélèvements

100% des ressources captées pour l'alimentation en eau potable du territoire de la CDC sont issues de nappes profondes constituées depuis des milliers d'années. Cette eau est prélevée sur le territoire via 8 points de captages. La profondeur des ouvrages varie entre 108 et 174 m de profondeur.

points de captage



Ressource	Volume prélevé en 2022 en m³	Volume prélevé en 2023 en m³	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2023 (en %)*
BELIN-BÉLIET				
Suzon 2	370 911	342 153	-7,75%	80%
Le Bourdieu	350	28 704	8101,10%	80%
LE BARP				
Les Prats	112 539	109 122	-3,13%	80%
Mougnet	280 781	267 486	-4,97%	80%
LUGOS				
Bourg	61 134	69 760	12,37%	80%
SAINT-MAGNE				
Bourg	81 914	56 935	-30,50%	80%
SALLES*				
Fourat	357 438	271 994	-23,90%	80%
Stade	354 156	410 479	15,90%	80%

*détails du calcul de l'indice en annexe 1.

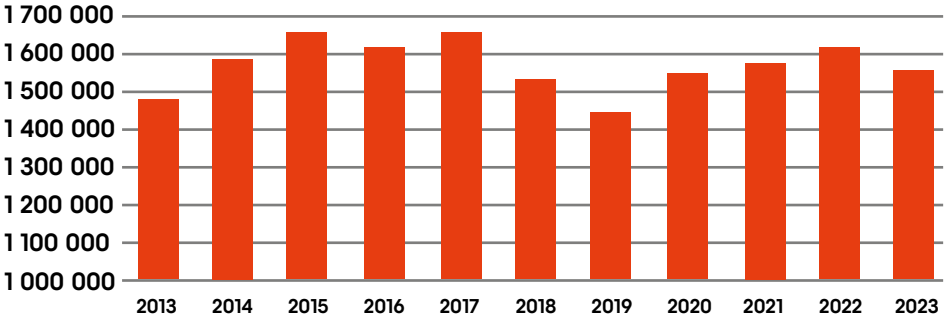
** Rééquilibrage des prélèvements entre Fourat et stade pour satisfaire aux autorisations de prélèvement.*

1 619 223 m³ d'eau prélevés en 2022.

1 556 633 m³ d'eau prélevés en 2023.

-3,87% d'eau prélevée entre 2022 et 2023.

Volume prélevé en m³



b. Production

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production et introduit dans le réseau de distribution (ce volume est calculé sur une période de 365 jours). Le volume produit peut différer du volume prélevé, les usines de traitement pouvant générer des pertes.
L'eau captée issue des nappes profondes est naturellement riche en fer. Le territoire dispose de 7 unités de traitement du fer dont celle du Bourdieu à Belin-Beliet mise en service en octobre 2023.


Unité de traitement du Bourdieu.

Site de production	Volume produit en 2022 en m³	Volume produit en 2023 en m³	Variation en %
BELIN-BÉLIET			
Suzon 2	370 911	342 153	- 7,75
Le Bourdieu*	80	7 964	+ 98,55
LE BARP			
Les Prats	112 539	103 122	- 8,37
Mougnet	273 261	260 691	- 4,60
LUGOS			
Bourg	61 134	67 234	+ 9,98
SAINT-MAGNE			
Bourg	81 914	56 935	- 30
SALLES			
Fourat	351 562	278 041	- 20,91
Stade	348 488	402 332	+ 15,45

**Le forage du Bourdieu est à l'arrêt depuis 2019. Il a été remis en route avec l'usine du Bourdieu en octobre 2023.*

1 599 889 m³ d'eau produit en 2022.

1518 472 m³ d'eau produit en 2023.

-5,09% d'eau produite entre 2022 et 2023.

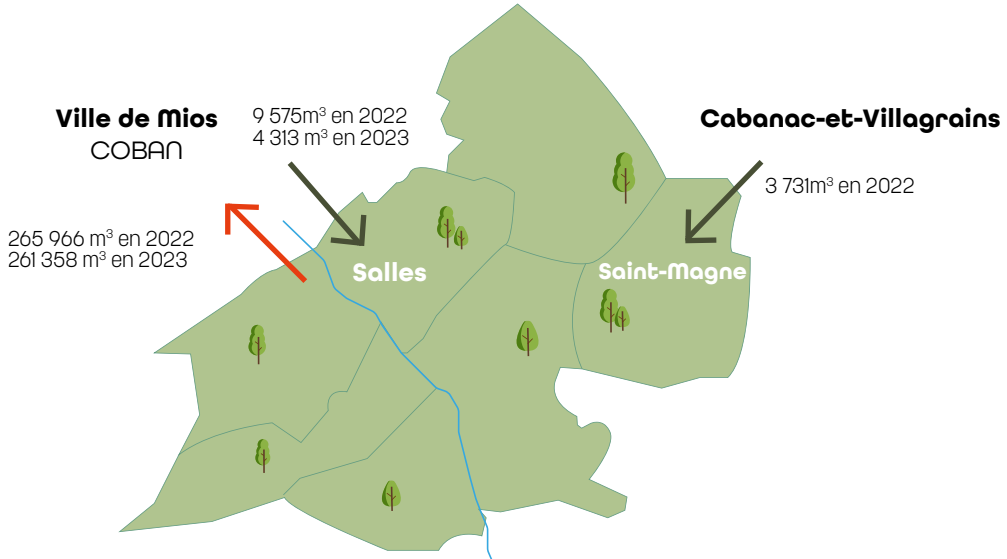
5. Échanges d'eau

Seules les communes de Salles et Saint-Magne disposent d'une interconnexion pour leur alimentation en eau potable. Aussi, la commune de Salles est interconnectée avec la commune de Mios. Cette interconnexion permet d'assurer l'alimentation en eau de la commune de Mios.

Saint-Magne est interconnectée avec la commune de Cabanac et Villagrains. Les ressources en eau de la commune de Saint-Magne sont suffisantes pour en assurer son alimentation mais l'interconnexion permet d'assurer un secours à la commune qui ne dispose que d'un seul forage. Elle a également permis en 2022 d'assurer une défense incendie supplémentaire.

Les importations et exportations d'eau potable

Commune	Fournisseur	Volume importé en 2022 en m³	Volume exporté en 2022 en m³	Volume importé en 2023 en m³	Volume exporté en 2023 en m³
Salles	Mios	9 575	265 966	4 313	261 358
Saint-Magne	Cabanac-et-Villagrains	3 731	/	/	/
	TOTAL	**10 547**	**265 966**	**4 313**	**261 358**





6. Distribution et vente d'eau

a. Consommation par les abonnés

Commune	Volumes consommés en 2023 (m³)	Consommation moyenne/abonné m³/an en 2023
Belin-Béliet	269 631	96,22
Le Barp	328 082	116,30
Lugos	57 939	106,51
Saint-Magne	52 188	93,86
Salles	372 515	111,83

1 080 355 m³ consommés en 2023.

105 m³/an consommés en moyenne par abonné.



b. Autres volumes

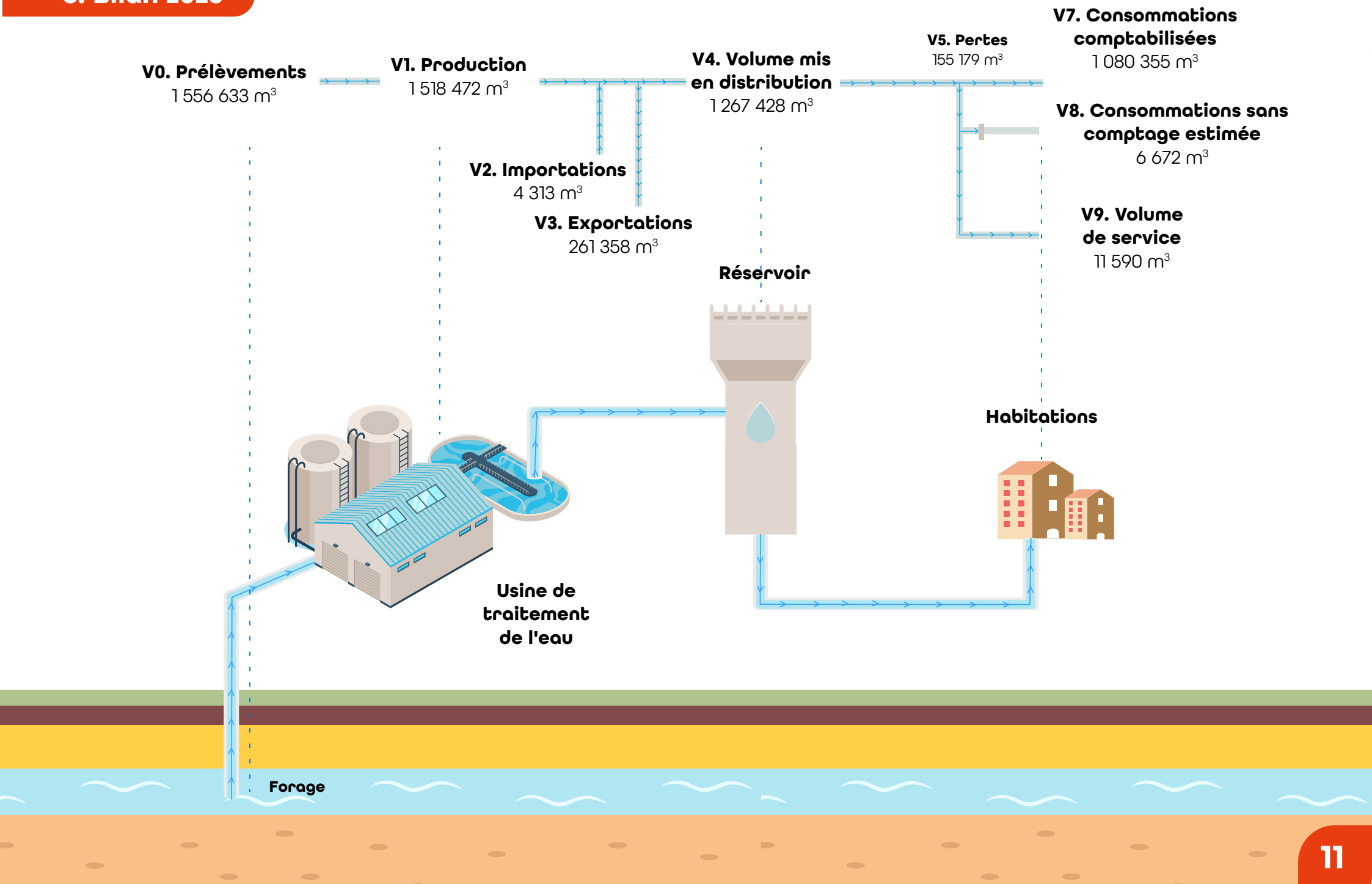
Les Volumes consommés sans comptage sont des volumes estimés. Ce sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à certaines fontaines.

Les Volumes de service du réseau sont également des volumes estimés. Ce sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges/lavage/désinfection de canalisations, de branchements ou encore à la présence d'analyseurs de chlore.

	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en %
Volume consommé sans comptage	23 329*	6 672	-71,4%
Volume de service	14 959	11 590	-22,52%
TOTAL	38 288	18 262	-52,3%

**Volume impacté par les incendies.*

c. Bilan 2023


V0. Prélèvements
1 556 633 m³
V1. Production
1 518 472 m³
V2. Importations
4 313 m³
V3. Exportations
261 358 m³
V4. Volume mis en distribution
1 267 428 m³
V5. Pertes
155 179 m³
V7. Consommations comptabilisées
1 080 355 m³
V8. Consommations sans comptage estimée
6 672 m³
V9. Volume de service
11 590 m³
Réservoir
Habitations
Usine de traitement de l'eau
Forage

7. Le patrimoine du service

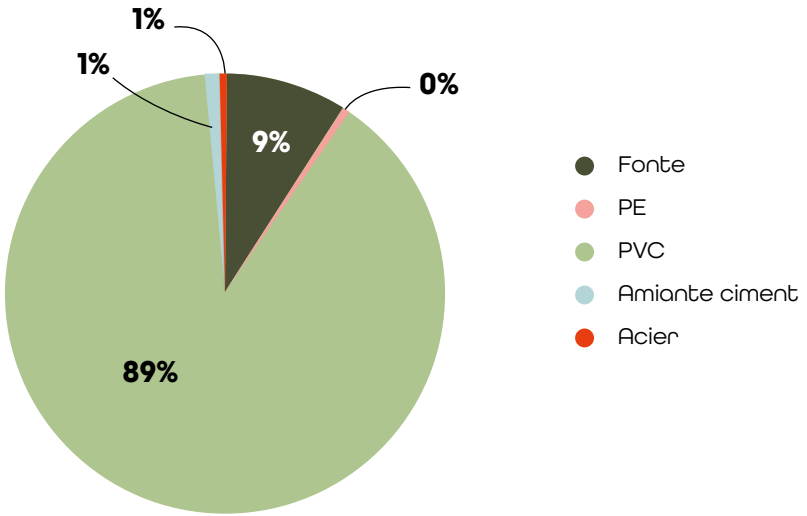
Le patrimoine de la CDC du Val de l'Eyre est décrit dans le tableau ci-dessous. Le linéaire de réseaux d'eau potable sur le territoire est de 410 kms. Le linéaire de réseau de distribution ne prend pas en compte les linéaires de branchement.

89 % des canalisations d'eau potable du territoire sont en PVC et 58 % du réseau d'eau potable dispose d'un diamètre inférieur à 100 mm.

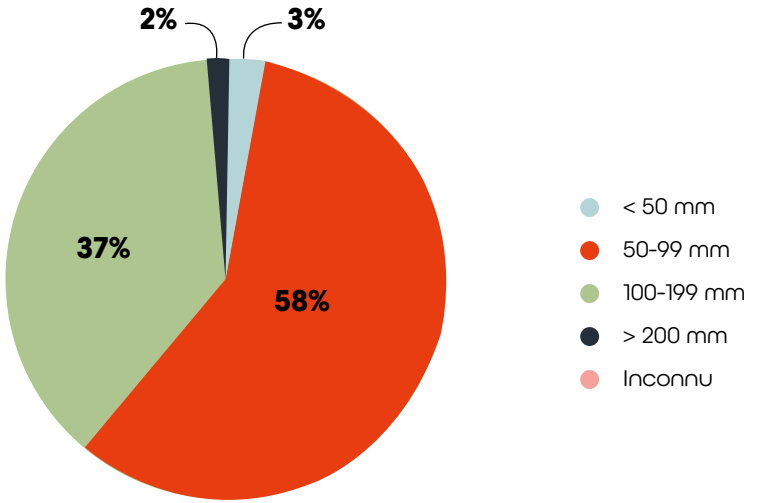
	Exercice 2022	Exercice 2023
Linéaire de réseaux en km	409,902	410,62
Nombre de réservoirs	18	17*
Volume de stockage en m³	4 607	4 897
Nombre de compteurs abonnés	10 413	10 702
Nombre de branchements en eau potable	10 583	10 668
Surpresseurs	10	10

** Suppression du réservoir de Joué à Belin-Béliet suite à la création du réservoir du Bourdieu.*

Répartition du linéaire de réseau d'eau potable par matériau



Répartition du linéaire de réseau d'eau potable par diamètre



Nombre de compteurs par commune en 2023

La CDC du Val de l'Eyre a lancé la modernisation des systèmes de comptage avec le déploiement de la télérelève des compteurs. Ce dispositif permet d'une part aux usagers de connaître et maîtriser leur consommation au quotidien et d'autre part à la Collectivité de gérer au mieux son réseau et lutter contre les pertes en eau.

Ce service a été déployé sur les communes de Bélin-Beliet, Le Barp, Lugos et Salles. Il sera déployé sur la commune de Saint-Magne à compter du 2ème semestre 2025.

	Compteurs d'eau potable	Compteurs télérelevés	Taux d'équipement
Belin-Béliet	3 262	3 101	95%
Le Barp	2 956	2 800	95%
Lugos	574	530	92%
Saint-Magne	579	non équipée	
Salles	3 331	3 134	94%

Le remplacement massif des compteurs induit par ce déploiement a permis de diminuer sensiblement sur les communes concernées l'âge moyen des compteurs.

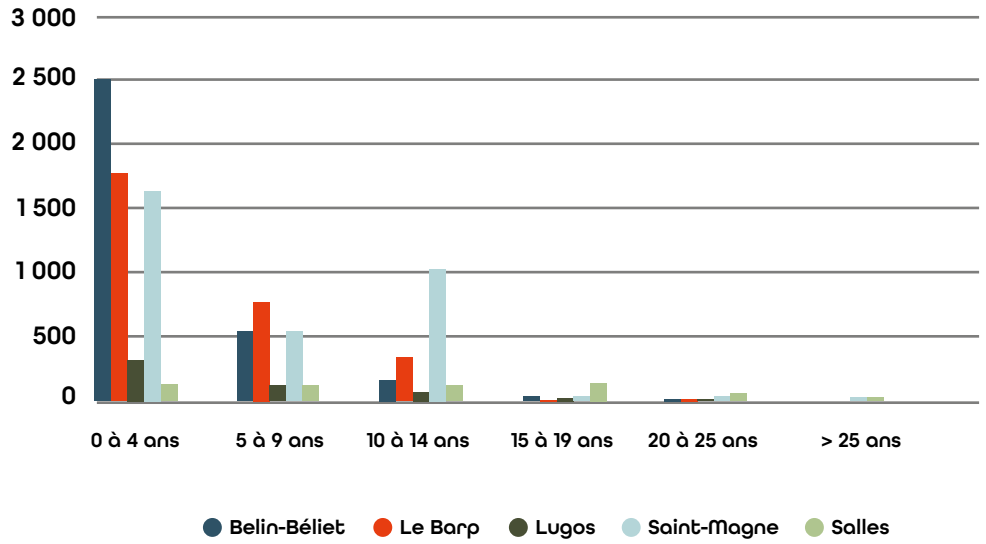
Au 31/12/2023, le Val de l'Eyre comptait

10 072 compteurs d'eau potable

9 565 compteurs télérelevés

16 concentrateurs.

Répartition du parc des compteurs par date



En 2023,
3 202 alertes fuites et
1 816 alertes «surconsommation»
ont été envoyées sur le territoire.

8. Performance de réseau

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est calculé pour chaque périmètre de contrat d'affermage selon un total de 120 points.

L'obtention de 40 points pour les parties concernant le plan (A) et l'inventaire (B) des réseaux est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites en annexe, et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

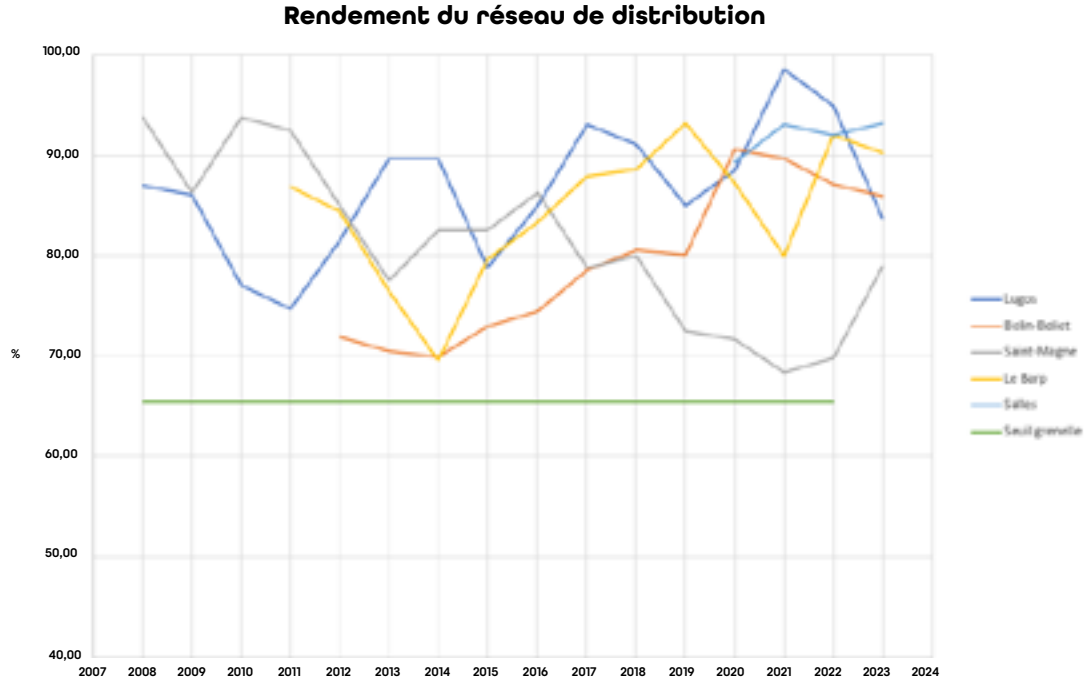
	Nombre de points														
	PARTIE A		PARTIE B				PARTIE C								
Commune	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	TOTAL
Belin-Béliet	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Le Barp	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Lugos	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Saint-Magne	10	5	10	oui	5	10	10	10	10	10	10	10	10	5	115
Salles	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

Détails des critères et des points attribués en annexe 2.

a. Rendement du réseau de distribution

Le rendement de réseau est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable.

	Rendement du réseau d'eau potable 2023
Belin-Béliet	85,92%
Le Barp	90,20%
Lugos	83,70%
Saint-Magne	78,90%
Salles	93,17%



b. Indice linéaire des pertes et des volumes non comptés

Le rendement de réseau est fortement influencé par les évolutions des consommations : à volume de pertes constant, une baisse de la consommation entraînera une baisse du rendement sans pour autant que la performance du réseau ne soit dégradée.
Deux indicateurs permettent d'évaluer les pertes hors effet des variations de consommations, par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés (par les usagers et le service).

INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

1.19 m³/j/km Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, **la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage** lors de leur distribution aux abonnés.

INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU

1.07 m³/j/km Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, **la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre de service.** Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	Indice linéaire de perte (ILP) m³/j/km	Indice linéaire des volumes non comptés m³/j/km
Belin-Béliet	1,11	1,21
Le Barp	0,89	1,02
Lugos	1,31	1,47
Saint-Magne	0,73	0,87
Salles	1,31	1,42

** Selon le référentiel de la CLE du SAGE Nappes profondes, la CDC dispose d'un ILP faible.*

c. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par l'agence dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{(nombre de prélèvements réalisés-nombre de prélèvements non-conformes)}}{\text{x 100 nombre de prélèvements réalisés}}$$

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE

Des analyses de suivi de la qualité de l'eau depuis l'usine de production jusqu'au robinet du consommateur sont réalisées très régulièrement. Une partie de ces analyses est réalisée au titre du contrôle sanitaire officiel sous la direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une autre partie par Suez et Agur, au titre de l'autosurveillance (contrôle interne). La fréquence et le type d'analyse sont déterminés en fonction de l'origine de l'eau, des débits captés et distribués, des traitements et de l'importance de la population desservie.

En 2023, sur l'ensemble du territoire, 156 analyses ont été réalisées au titre du contrôle sanitaire réglementaire.

98% de taux de conformité physico-chimique

100 % de taux de conformité microbiologique

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie et les paramètres physico-chimiques réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Qualité microbiologie

ARS	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
Belin-Béliet	16	0	100%
Le Barp	18	0	100%
Lugos	10	0	100%
Saint-Magne	10	0	100%
Salles	22	0	100%

Qualité paramètres physico-chimique

ARS	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non conformes (P102.1b)	Taux de conformité microbiologique
Belin-Béliet	18	0	100%
Le Barp	18	0	100%
Lugos	10	0	100%
Saint-Magne	11	0	100%
Salles	23	0	100%

d. Performance du réseau

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau. Au cours de l'année 2023, un linéaire de **1 125m** de réseau a été renouvelé.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de : **0,27%**

Le taux de renouvellement ces 5 dernières années est de : **0,15%**

TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Montant des impayés en € TTC	2022	2023
Belin-Béliet	11 522,43	11 326,67
Le Barp	4 608,84	5 233,00
Lugos	1 323,37	1 397,69
Saint-Magne	1 826,30	1 735,59
Salles	11 547,00	21 429,33 €

Le taux des impayés pour l'année 2023 sur le territoire est de **2,19 %.**

DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Dans son réglement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 jour ouvré** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

ABANDON DE CRÉANCE OU VERSEMENT

En 2023, le service a accordé des abandons de créances pour un montant total de :

220,22€

TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au réglement de service). En 2023, **le taux de réclamations pour 1000 abonnés est de 9,1.**

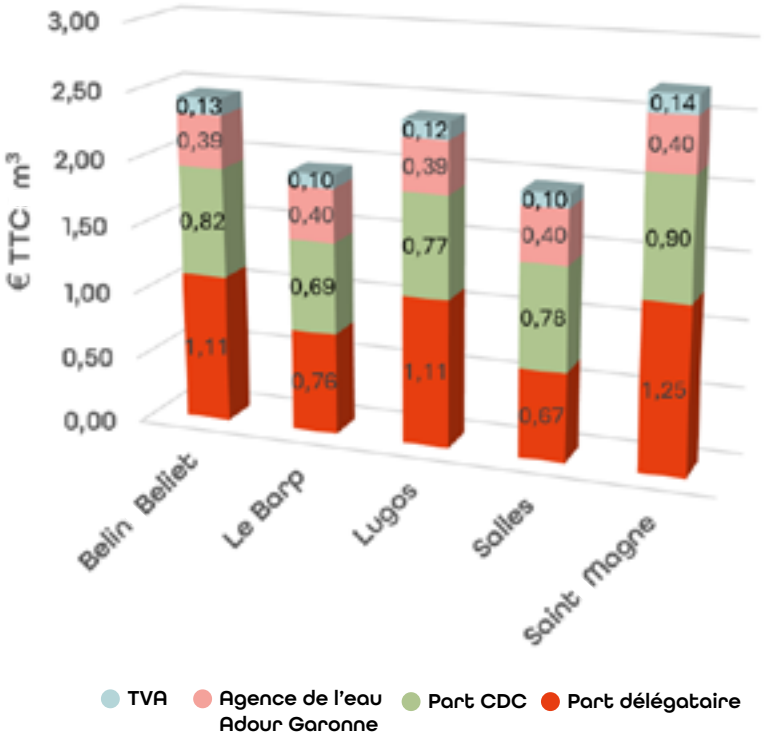
9. Tarification de l'eau

a. Modalités de tarification

Le service de l'eau potable est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement par les recettes du service issues principalement de la facture d'eau.

La facture d'eau se compose d'une part fixe et d'une part proportionnelle. Elle se répartie entre différents acteurs :

- La CDC du Val de l'Eyre
- L'exploitant du service d'eau potable (Suez ou Agur)
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne
- L'état (TVA)





b. Facture type d'eau

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Montant	1/01/2023	1/01/2024
Belin-Béliet		
Part de la collectivité	80,09	98,13
Part de l'exploitant	129,19	133,17
Redevances (agence de l'eau et autres)	48,00	46,80
Taux de TVA	5,50	5,50
Montant de la TVA	14,16	15,31
Total HT	**257,28**	**278,10**
Total TTC	**271,44**	**293,41**
Le Barp		
Part de la collectivité	59,26	88,29
Part de l'exploitant	82,20	91,49
Redevances (agence de l'eau et autres)	48,00	48,00
Taux de TVA	5,50	5,50
Montant de la TVA	10,75	12,19
Total HT	**195,55**	**221,69**
Total TTC	**206,30**	**233,88**
Lugos		
Part de la collectivité	71,32	91,84
Part de l'exploitant	126,87	132,90
Redevances (agence de l'eau et autres)	48,00	46,80
Taux de TVA	5,50	5,50
Montant de la TVA	13,54	14,94
Total HT	**246,19**	**271,54**
Total TTC	**259,73**	**286,48**

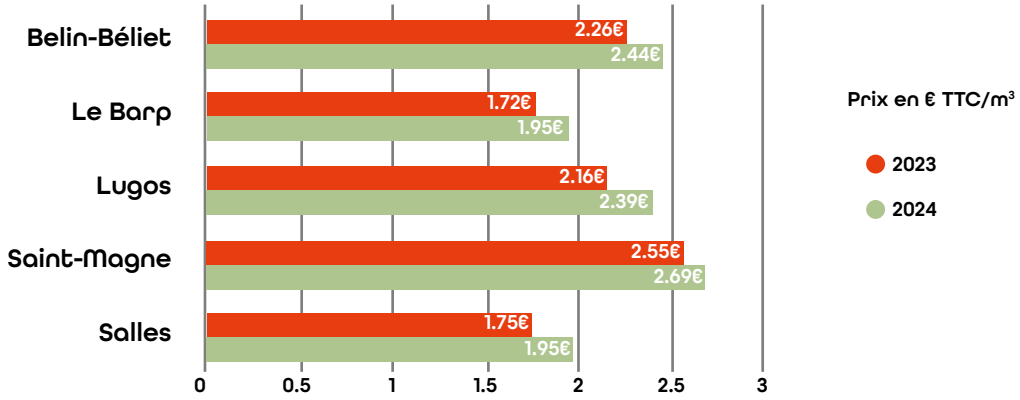
Montant	1/01/2023	1/01/2024
Saint-Magne		
Part de la collectivité	97,53	107,61
Part de l'exploitant	144,50	150,49
Redevances (agence de l'eau et autres)	48,00	48
Taux de TVA	5,50	5,50
Montant de la TVA	15,96	16,83
Total HT	**290,03**	**306,10**
Total TTC	**305,99**	**322,93**
Salles		
Part de la collectivité	74,00	93,26
Part de l'exploitant	76,47	79,93
Redevances (agence de l'eau et autres)	49,20	48,58
Taux de TVA	5,50	5,50
Montant de la TVA	10,98	12,19
Total HT	**199,67**	**221,77**
Total TTC	**210,65**	**233,96**

c. Evolution du prix au m³

Les prix de l'eau pour la part collectivité sont fixés chaque année par délibération. Dès sa prise de compétence en 2020, la CDC a réalisé une prospective budgétaire jusqu'en 2030 prévoyant ainsi une harmonisation des tarifs de l'eau pour la part collectivité d'ici à 2027 (date de fin des contrats DSP en cours) et un financement des investissements programmés dans le programme pluriannuel d'investissement (PPI).

Le prix de l'eau pour la part délégataire est fixé dans le cadre des contrats de délégation. Les contrats prévoient une actualisation annuelle des tarifs qui tient compte de différents indices fixés dans le cadre des contrats.

*Base : facture 120 m³ **





10. Les investissements portés par la CDC

La CDC du Val de l'Eyre a adopté un programme pluriannuel d'investissements de 34 millions d'euros, à horizon 2030, pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Ces investissements sont essentiels pour le maintien et l'amélioration de la qualité du service rendu à l'ensemble de la population du Val de l'Eyre.

Ils permettront principalement :

- Le renouvellement progressif des canalisations d'eau potable et d'assainissement ;
- La réhabilitation et l'adaptation des infrastructures telles que les stations d'épurations, les postes de refoulement, les châteaux d'eau, les forages ...

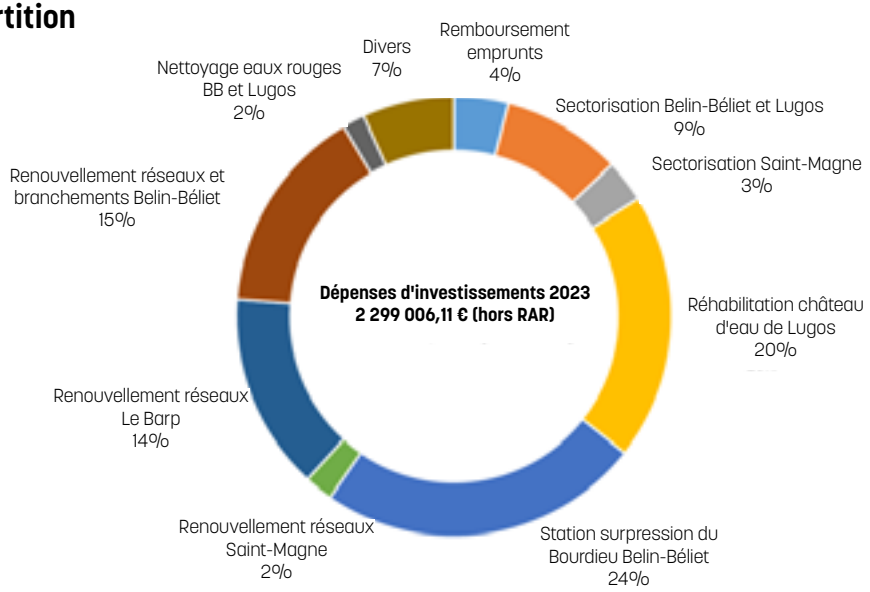
La recette principale de financement des investissements est issue de la facturation de l'eau aux usagers. Des subventions de l'agence de l'Eau Adour Garonne et du département peuvent venir compléter les recettes selon la nature des travaux réalisés.

MONTANT DES INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2023.

2,3 millions d'euros

Les dépenses d'investissement pour l'année 2023 se répartissent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
Répartition





Principales opérations de travaux réalisées en 2023



RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU DE LUGOS

De janvier à juillet 2023 : étanchéification intérieur de la cuve (radier, parois, sous face de la coupole), étanchéification extérieur de la coupole, mise en peinture des voiles après réparations des zones dans lesquelles les aciers sont apparents, renouvellement des équipements hydrauliques, sécurisation des accès (renouvellement de la clôture, du portail d'accès et des détecteurs anti-intrusion), amélioration des conditions d'exploitation des ouvrages.

Investissement : 466 314€ HT

AMÉLIORATION DE LA SECTORISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAGNE

La CDC s'engage dans la lutte contre les pertes en eau en améliorant la sectorisation de la commune. Le réseau de la commune de SAINT MAGNE long de plus de 54 km a été posé dans des sols relativement perméables. Des canalisations de transfert traversent sur plusieurs kilomètres des zones rurales et/ou boisées afin d'alimenter les quartiers périphériques. Dans ces conditions, il est difficile de détecter la présence de fuite, et même si elles peuvent être identifiées, leur localisation est difficile ; Les pertes d'eau deviennent alors importantes.

Les travaux ont consisté en la mise en place de 5 débitmètres sur le réseau permettant de délimiter la commune en 6 secteurs de distributions contre 2 existants.

Investissement : 85 000€ HT

FINALISATION DES TRAVAUX ET MISE EN SERVICE DE LA STATION DU BOURDIEU

Août 2022 à août 2023

Objectif : améliorer la desserte en eau potable et sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Belin-Beliet.

Le projet : réalisation d'une unité de déferrisation permettant de traiter les eaux issues du forage du Bourdieu avant mise en distribution, création d'un surpresseur, création d'une bâche de stockage de 300 m3 ce qui permettra de constituer une réserve incendie et d'alimenter en secours la commune de Belin-Beliet en eau potable

Investissement : 1 067 380,59€ HT



RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BELIN-BELIET, LE BARP ET SAINT-MAGNE

- Renouvellement de 255 ml de canalisation d'eau potable sur le lotissement La Daunade à Saint-Magne.
- Amélioration de l'alimentation en eau du secteur Nord de la commune de Belin-Beliet par le renouvellement de 665 ml de canalisation le long de la route de Bordeaux en remplacement de l'ancien réseau fonte fermée depuis plusieurs années.
- Renouvellement de 205 ml de conduite sur l'allée des platanes.
- Renouvellement de 1 385 ml de réseau sur la rue de Castor au Barp.

Investissement : 920 000€ HT

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle.

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 132 263,41 €	1 739 330,94 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	92 932,47 €	134 357,91 €
	En intérêts	35 829,90 €	74 118,89 €

AMORTISSEMENT

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de

258 919,27 € (2022 : 246 012,01 €).



ANNEXE 1

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

0% Aucune action.

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.

40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.

50% Dossier recevable déposé en préfecture.

60% Arrêté préfectoral signé.

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.

100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

ANNEXE 2

		Nombre de points
	Partie A : plan des réseaux (15 points)	
VP 236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures.	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du pan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux (en l'absence de travaux la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui : 5 points Non : 0 points
	Partie B : inventaire des réseaux (30 points). Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires.	
VP 238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 240	Itégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Conditions à remplir pour prendre en compte les points suivants.
VP 239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 points sous conditions (1)
VP 241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	0 à 15 points sous conditions (1)
	Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points). Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéificier de points supplémentaires.	
VP 242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considéré comme effectuée).	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travau de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 248	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins de 3 ans).	Oui : 10 points Non : 0 points
VP 249	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire des réseaux.	Oui : 5 points Non : 0 points
TOTAL		**120**

Communauté de Communes du Val de l'Eyre

EAU ET ASSAINISSEMENT

Service eau et assainissement

20 route de Suzon 33830 Belin-Beliet
05 56 88 85 88 - eau-assainissement@valdeleyre.fr
www.valdeleyre.fr/eau-assainissement/

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site **www.services.eaufrance.fr** , rubrique « l'Observatoire »